

# CP'ENA 2020 – 2021

## Rapport de jury

La classe préparatoire intégrée de l'ENA (CP'ENA) a été créée par l'arrêté du 18 mai 2009 modifié relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'Ecole nationale d'administration qui prévoit notamment que « *les candidats (...) doivent remplir les conditions requises pour se présenter au premier concours externe d'accès à l'Ecole nationale d'administration qui suit le début de la préparation* » (article 2) et que « *la sélection des candidats tient compte de leurs ressources et de celles de leurs parents, de la qualité de leurs études et de leur motivation* » (article 3).

Depuis la rentrée de 2019, la CP'ENA comporte deux classes, l'une à Paris, l'autre à Strasbourg. Le recrutement de la promotion 2020-2021, qui fait l'objet de ce rapport, a été commun aux deux classes afin d'en assurer l'homogénéité.

Les élèves admis à la CP'ENA bénéficient d'une année de préparation au concours de l'ENA et à d'autres concours de la fonction publique de catégorie A+ ou A de leur choix, comme par exemple, administrateur des assemblées, administrateur territorial, directeur d'hôpital, cadre de direction de la Banque de France, secrétaire ou conseiller des affaires étrangères, conseiller de tribunal administratif ou de chambre régionale des comptes, etc. Les élèves admis à la CP'ENA sont tenus de présenter le concours externe de l'ENA à la fin de leur scolarité.

En complément de la lecture du présent rapport, le jury invite les candidats à consulter, sur le site Internet de l'ENA (<https://www.ena.fr/Concours/preparer-reussir-concours/Classes-preparatoires-Egalite-des-chances>), l'ensemble des références utiles parmi lesquelles les textes officiels, les rapports de jury des précédentes promotions ainsi que la foire aux questions relative à la CPENA.

### La composition du jury

Le jury de sélection des élèves de la CP'ENA a été constitué conformément à l'article 4 de l'arrêté du 18 mai 2009 modifié relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'ENA.

Par arrêté du 17 juin 2020 du ministre de l'Action et des Comptes publics, ont été désigné(e)s:

- Mme Cheffi Brenner, Magistrat administratif, fonctionnaire choisie pour sa connaissance des questions d'égalité des chances ;
- Mme Delphine Espagno-Abadie, Maître de conférences en droit public à Sciences Po Toulouse, personnalité extérieure choisie pour ses compétences en matière de recrutement et de formation ;
- M. David Foltz, Chef de bureau au ministère de l'intérieur, fonctionnaire issu des corps formés par l'École nationale d'administration,
- M. Didier Meynier, représentant le directeur de l'École nationale d'administration.

Le jury souhaite remercier le département de la diversité des talents, des concours et des évaluations de l'ENA, et tout spécialement Mme Audrey MUCKENSTURM, qui ont permis une parfaite organisation des opérations de sélection des futurs étudiants de la CP'ENA.

### **La campagne de recrutement**

Les opérations d'information et de communication ont été engagées en mars 2020.

Celles-ci ont pris différentes formes :

- courriers accompagnés de supports de communication à l'attention des préfets, préfets égalité des chances, directeurs d'IEP et présidents d'universités ;
- information des associations œuvrant en matière de diversité et d'égalité des chances ;
- communication sur le site Internet de l'ENA ainsi que sur les principaux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn).

Les inscriptions ont été ouvertes le 2 mars 2020 et clôturées le 29 mai 2020. La date de clôture fixée initialement au 12 mai a été reportée au 29 mai du fait du confinement. Les procédures d'inscription ont intégralement été effectuées en ligne sur le site Internet de l'ENA et aucun dossier n'a été reçu hors délai.

A l'issue de la campagne de recrutement, l'ENA a réceptionné au total 335 dossiers, représentant un nombre très proche de candidatures féminines et masculines (respectivement 163 et 172).

Sur ce total de 335 dossiers, 231 candidatures ont été considérées comme complètes, représentant 68,9% du total des dossiers reçus. Le jury constate que cette proportion est plus importante cette année que pour la campagne précédente à l'issue de laquelle 60,86% des candidatures étaient complètes<sup>1</sup>. Ce meilleur résultat démontre une meilleure maîtrise des procédures d'inscription par les candidats (moins de doublons) et certainement des candidatures plus réfléchies et motivées. Cette proportion moins importante d'abandon en cours de procédure d'inscription illustre certainement également un phénomène d'autocensure moins prononcé cette année. Le jury note ce point avec satisfaction et encourage les candidats à ne pas s'interdire

<sup>1</sup> En 2019, l'ENA a enregistré 776 inscriptions et comptabilisé 368 inscriptions recevables après vérification des doublons. Le nombre de dossiers complets s'établissait in fine à 224.

de candidater et à ne pas se priver d'une chance réelle d'intégrer la CP'ENA et ainsi d'être en capacité de préparer le concours externe de l'ENA. Le jury tient sur ce point à saluer l'importance des initiatives qui sont prises vis-à-vis des étudiants et des lycéens pour les informer sur les métiers de la haute fonction publique et sur les dispositions inhérentes à la réussite d'un concours de catégorie A+ afin, notamment, d'améliorer la représentation qu'ils en ont.

Les candidatures masculines ont été légèrement plus importantes en nombre que les candidatures féminines parmi les dossiers complets (respectivement 120 et 111).

Le nombre de candidatures est en légère progression par rapport à 2018 et à 2019. L'année 2020 est la deuxième par le nombre de candidatures reçues après l'année 2017 qui avait enregistré le plus haut niveau d'inscription depuis la création de la CP'ENA. Ce nombre élevé de candidatures confirme aussi un intérêt maintenu pour la fonction publique.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Candidatures reçues	145	114	88	124	75	168	187	137	246	230	224	231

Un effort important de communication a été réalisé grâce à l'implication de l'école, des coordonnateurs pédagogiques de la classe ainsi que des anciens élèves qui sont les témoins de la qualité de cette préparation et des associations. Ce travail doit être salué et doit être maintenu.

Le jury invite la direction de l'école et les responsables pédagogiques et administratifs de la CP'ENA, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur intéressés, à renforcer les efforts de communication sur l'existence de ce programme.

Le nombre élevé de dossiers examinés confirme la nécessité de bâtir des trajectoires cohérentes en amont de la sélection en CP'ENA, au bénéfice des étudiants boursiers motivés par le service public, et ce le plus tôt possible au cours de leurs études supérieures.

L'information sur les carrières dans la fonction publique et sur les voies qui y conduisent doit être développée, par les acteurs de la formation, mais aussi par le ministère en charge de la Fonction publique.

Cette responsabilité d'information doit être complétée d'un accompagnement de type parrainage/marrainage qui permette aux futurs candidats aux concours de disposer des atouts nécessaires. Cet impératif d'égalité des chances relève de l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur qui peuvent y concourir. L'ENA y prend sa part en mettant en relation les admissibles non retenus qui le souhaitent avec de jeunes anciens élèves de l'école.

## La sélection des dossiers

Aux termes de l'article 5 de l'arrêté du 18 mai 2009 modifié, la sélection s'organise en deux étapes :

- le jury de sélection procède à l'examen des dossiers constitués par les candidats et détermine la liste des candidats retenus pour participer à l'entretien d'admission ;
- le jury fixe la liste définitive des candidats admis en classe préparatoire à l'issue des entretiens individuels d'admission.

36 places, incluant les éventuels redoublements, ont été ouvertes, 24 à Paris et 12 à Strasbourg. Une place supplémentaire a été ouverte pour accueillir un étudiant ou une étudiante de Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un partenariat avec le GIP Cadres Avenir de Nouméa.

Le jury s'est réuni le 17 juin 2020 pour examiner tous les dossiers réceptionnés dans les délais. La qualité de la majorité des candidatures doit être soulignée.

L'examen du jury a porté sur plusieurs points importants :

- la conformité aux critères sociaux ;
- le statut d'étudiant ou de demandeur d'emploi (les personnes sous contrat de travail doivent démissionner ou arriver en fin de contrat au moment de rejoindre la classe préparatoire) ;
- le niveau d'étude et son adéquation avec la future préparation et les matières du concours ;
- la motivation du candidat ;
- la cohérence du projet professionnel par rapport aux enseignements et activités antérieures.

La sélection des candidats admissibles s'est appuyée, conformément aux textes de référence, sur les ressources familiales des candidats. Le lieu d'études en ZEP-REP ou de résidence dans les ex zones urbaines sensibles ou dans les zones de revitalisation rurale a également été pris en compte.

Le plafond de ressources au titre de l'allocation pour la diversité a été fixé, pour l'année 2020, à 33 100 euros, au même niveau qu'en 2019. Ce plafond est actualisé chaque année par arrêté ministériel fixant le plafond de ressources relatif aux bourses du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il doit être considéré comme l'équivalent de l'échelon zéro des dites bourses.

L'excellence du parcours universitaire doit être prouvée par les relevés de notes. Le défaut de communication des résultats d'une année universitaire pénalise fortement le candidat, sauf à ce qu'il donne une explication écrite.

Le jury a été attentif au fait que les candidats aient étudié de manière approfondie et avec d'excellents résultats au moins le droit public ou l'économie, matières déterminantes au concours de l'ENA. Le niveau du concours n'est pas accessible à un étudiant qui débiterait

dans l'ensemble de ces matières. Le fait d'avoir étudié le droit public ou l'économie, au minimum comme matière mineure dans un parcours, a été considéré comme primordial. Le niveau d'anglais a aussi été pris en compte, cette langue étant obligatoire au concours depuis 2018.

Le jury a prêté aussi beaucoup d'attention à la qualité de la lettre de motivation. Elle ne doit pas se limiter à transmettre le dossier de candidature : elle constitue pour le candidat une occasion de se présenter sous un jour plus personnel au jury, tout en faisant état de sa motivation et de son projet professionnel. Il permet aussi au candidat de valoriser ses expériences professionnelles en appui de sa volonté d'intégrer la fonction publique.

Les CV sont aussi un élément important du dossier ; le jury appelle l'attention des candidats sur la présentation de ceux-ci et les invite à se faire conseiller pour choisir la forme qui mette le mieux en valeur leur parcours.

Plusieurs candidats ont pu réaliser des stages dans l'administration de l'Etat, au sein de collectivités territoriales et ou de la fonction publique hospitalière. Le fait d'avoir effectué un stage dans la fonction publique avant de passer l'oral de sélection pour la CP'ENA est un atout important pour les candidats : il leur donne une connaissance plus fine du monde de l'administration, nécessaire pour pouvoir intégrer l'ENA, et témoigne bien souvent du projet, de longue date, d'intégrer la haute fonction publique, rendu plus crédible par cette découverte de la réalité du monde de l'administration.

Néanmoins, la réalisation d'un tel stage, si elle apporte de la crédibilité aux candidatures, n'est pas un prérequis. Par ailleurs, le jury est conscient des difficultés que peuvent parfois avoir les candidats à trouver des stages dans la fonction publique et n'en a donc pas fait un critère déterminant pour la sélection des candidats. Le jury est aussi tout à fait conscient que certains étudiants sont contraints d'occuper des emplois leur permettant de financer leurs études, et n'ont pas pu réaliser ce type de stage. A cet égard, le jury invite les étudiants à valoriser ces expériences professionnelles, souvent passées sous silence alors qu'elles contribuent au parcours et à la professionnalisation des candidats. Par ailleurs, le jury souligne que la CP'ENA propose, tout au long de l'année de préparation, des visites d'administrations à ses étudiants, qui ont justement pour objectif de leur apporter une connaissance plus fine du monde de l'administration, et que, pour ceux d'entre eux qui n'auraient pas fait de stage en administration, elle peut également les aider à en trouver pour la période qui précède la rentrée à la CP'ENA (période de juillet à septembre).

Au terme de cette sélection sur dossier, le nombre d'admissibles s'est élevé à 73, dont 34 femmes et 39 hommes.

### **Les entretiens d'admission**

Les candidats déclarés admissibles ont été entendus les 26, 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet par le jury, au cours d'un oral individuel d'une durée de 20 minutes. Les 3 premières minutes ont été consacrées à un exposé du candidat afin qu'il puisse présenter son parcours et ses motivations.

Les mesures rendues nécessaires par le contexte sanitaire ont été prises afin d'assurer la sécurité des candidats et du jury. Des entretiens ont été organisés en visioconférence pour les candidats qui en ont fait la demande.

Chaque jour, le premier entretien de la journée commençait à 9h00 et le dernier à 18h20.

8 candidat(e)s ont renoncé à se présenter en prévenant préalablement le jury. Le jury a donc finalement entendu 65 candidats (33 femmes et 32 hommes). Le jury regrette toutefois ces désistements et le fait que ces candidat(e)s se soient privés d'une chance d'intégrer la CP'ENA.

Des demandes de redoublement ont été formulées par les élèves de la CP'ENA 2019-2020. La circulaire du 19 mai 2010 relative aux classes préparatoires intégrées précise les critères d'éligibilité des candidats au redoublement en classe préparatoire intégrée : assiduité, résultats, capacité de progression, situation personnelle. Les coordonnateurs pédagogiques ainsi que le corps enseignant ont donné leur avis concernant ces demandes, sur la base de ces critères. Le jury a pris connaissance des avis des coordonnateurs et des enseignants et a admis 6 élèves à redoubler (3 femmes et 3 hommes).

36 places étant ouvertes à la CP'ENA, il restait donc 30 places nouvelles à attribuer. Une place supplémentaire pouvait être attribuée à un étudiant ou à une étudiante de Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un partenariat avec le GIP Cadres Avenir de Nouméa.

Le jury a prévu une organisation type pour le déroulé des entretiens. Le système retenu cette année ne préjuge pas des choix qui seront faits par le prochain jury pour l'organisation des entretiens. Les candidats sont invités à se renseigner préalablement à cet effet.

Les candidats ont d'abord été invités à présenter pendant trois minutes les éléments essentiels de leur candidature.

A l'issue de cet exposé liminaire, le jury a échangé avec les candidats. Les entretiens ont été organisés autour des quatre temps suivants :

- Le jury est d'abord revenu sur l'exposé du candidat pour approfondir les informations et les exemples donnés par celui-ci.
- Dans le prolongement du point précédent, le deuxième temps de l'entretien a porté plus spécifiquement sur le parcours académique du candidat et ses expériences. Les questions posées avaient pour objectif de vérifier la cohérence du projet professionnel et la motivation du candidat.
- Le troisième temps visait à apprécier les connaissances du candidat. Il pouvait porter sur les matières du concours ; les métiers proposés à la sortie de l'ENA ; l'organisation de l'Etat ; les grands dossiers d'actualité, nationaux, européens et internationaux, afin d'apprécier la capacité des candidats à avoir une opinion sur des sujets de politiques publiques et à en identifier les enjeux.
- Le dernier moment a permis d'aborder les points non évoqués jusque-là et de s'intéresser plus spécifiquement à la personnalité du candidat afin de vérifier par exemple son aptitude à travailler en groupe et à apporter au collectif ; sa capacité à soutenir le rythme de la préparation et à s'organiser ; son ouverture d'esprit ; ses

capacités de communication et de raisonnement ; ses engagements ; son attachement au service public et à ses valeurs.

Chacun de ces quatre moments a donné lieu à un temps d'échange de quatre minutes en moyenne et a été mené à chaque fois par un membre différent du jury.

Pour ce qui concerne le parcours et le projet professionnel, le jury a souhaité notamment vérifier si le choix d'intégrer la haute fonction publique s'inscrivait de manière cohérente dans la suite du cursus suivi par les candidats, ou dans le cas contraire, les raisons qui pouvaient expliquer une nouvelle orientation professionnelle. Le jury a également interrogé les candidats pour identifier les matières au concours qui avaient déjà été étudiées.

Le jury a apprécié la qualité et le nombre de stages que les candidats avaient souvent déjà accomplis et il les a questionnés sur les enseignements qu'ils en avaient retirés. La réalisation de stages améliore nécessairement la connaissance que les candidats ont de l'administration et des carrières publiques. Néanmoins, comme pour l'admission, l'absence de stage effectué n'a pas été rédhibitoire pour le jury. Il sera toutefois extrêmement important que les candidats se soient suffisamment renseignés sur les différents métiers proposés à la sortie de l'ENA et sur les administrations qui les accueillent.

Les candidats ont en effet également été interrogés sur le type de carrière qu'ils envisageaient s'ils étaient admis à l'ENA. Cette question, destinée à tester leur motivation, est aussi souvent révélatrice de leur degré de connaissance de l'administration. Très souvent la carrière envisagée était directement inspirée par le ou les stages qui avaient été effectués. Le jury a souvent regretté qu'au-delà du premier choix exprimé, très spécifique et limité, les candidats n'aient pas élargi leur intérêt et leur recherche d'informations sur d'autres types de carrières. Il est important de ne pas trop restreindre sa réflexion, car le projet professionnel pourra évoluer au cours de la préparation, l'obtention du poste visé n'est pas nécessairement garantie à la sortie de l'ENA et la mobilité est importante dans la carrière d'un haut fonctionnaire.

Dans le même esprit, les candidats ont également été interrogés sur les concours qu'ils envisageaient de passer et selon quel calendrier. Cette question a permis aussi de s'assurer du degré de réflexion et de cohérence dans la démarche des candidats.

Concernant les connaissances, des questions simples ont été posées pour évaluer le niveau des candidats, plus particulièrement en droit public et en économie. Le jury a examiné non seulement les points forts des candidats dans les matières au concours, mais aussi leurs points faibles, afin d'apprécier le travail particulier qui devra être effectué au cours de l'année de préparation.

S'agissant de la personnalité des candidats, le jury a cherché à savoir quelle était leur aptitude au travail en groupe et ce qu'ils pensaient pouvoir apporter aux autres étudiants de la CP'ENA. La dynamique de la CP'ENA repose en effet sur la construction d'un parcours collectif et l'engagement de chacun. Le jury a également cherché à évaluer le potentiel des candidats en termes de force de travail et de rigueur. Le jury a cherché à vérifier si les candidats avaient réfléchi à l'organisation du travail qu'ils allaient devoir mettre en place et s'ils avaient bien

mesuré l'effort à fournir, compte tenu notamment de leurs points faibles dans les matières des concours. Le jury a été attentif à vérifier qu'il n'y ait pas un décalage trop important entre le niveau des candidats et le niveau attendu aux concours, de manière à éviter tout risque d'isolement et d'abandon au cours de la préparation.

Enfin, les engagements politiques, syndicaux ou associatifs sont toujours perçus positivement de la part d'étudiants faisant le choix du service de l'Etat et donc de l'intérêt général.

L'engagement est une vertu. Le candidat doit toutefois prêter attention à la manière dont il les présente afin de conserver le nécessaire recul et d'établir une cohérence avec son projet professionnel.

Le jury tient à souligner qu'il a beaucoup apprécié de pouvoir rencontrer dans l'ensemble des candidats engagés et très motivés pour servir l'Etat. Le jury a pu apprécier la sincérité de cette motivation et de cet engagement pour le service public et l'intérêt général. Sur ce point, il est important que les candidats puissent illustrer leurs propos et ne pas se cantonner à des considérations trop générales.

Dans le même esprit, des échanges ont porté sur les valeurs que devraient incarner les hauts-fonctionnaires.

### **Publication des résultats**

L'appréciation du jury a donc porté sur quatre critères essentiels :

- Le parcours et la cohérence du projet professionnel ;
- la motivation et la capacité à soutenir le rythme de la CP'ENA ;
- les connaissances du candidat ;
- la personnalité du candidat.

A l'issue des entretiens avec le jury de sélection, 31 candidats ont été déclarés admis, dont 19 femmes (61%). Cette liste des 31 admis a été complétée par les 6 élèves de la promotion précédente (trois femmes et trois hommes) que le jury a autorisé à redoubler. Ces 37 élèves sont répartis entre Paris (25 places, dont 15 femmes) et Strasbourg (12 places, dont 7 femmes).

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 18 mai 2009 modifié, la liste des candidats admis à la classe préparatoire a été arrêtée par décision du directeur de l'Ecole nationale d'administration. En vertu de l'arrêté précité, la liste d'admission peut comporter un nombre d'admis supérieur à celui des postes à pourvoir, ce qui a été le cas avec 11 candidats admis en liste complémentaire, classés par ordre d'appel en cas de désistement avant le premier jour du deuxième mois qui suit le début de la classe préparatoire. La liste des candidats admis a été publiée sur le site internet de l'Ecole nationale d'administration ([www.ena.fr](http://www.ena.fr)) le 2 juillet 2020.

### **Profils des candidats admis.**

Les 37 candidats admis se répartissent donc entre 22 femmes (59,5 %) et 15 hommes (40,5%).



100% des candidats admis étaient boursiers ou éligibles à une bourse de l'enseignement supérieur.

Les candidats admis ont effectué leurs études supérieures dans une université de province (54,1%) ; ou un IEP de province (40,5%) ; ou une université de Paris ou d'Ile de France (27%) ; ou à Sciences Po Paris (8,1%) ; ou dans une école de commerce (8,1%) ou dans une autre école (5,4%). Les candidats ont pu fréquenter plusieurs établissements ; le total est donc supérieur à 100%.

Au moment de leur candidature, 56,8 % des candidats admis avaient entre 20 et 24 ans et 43,2% entre 25 et 29 ans.

La plupart des candidats admis étaient étudiants (32 d'entre eux, soit 86,5%) ; trois étaient salariés en CDD (8,1%) et deux étaient en recherche d'emploi (5,4%).

La plupart des candidats admis sont nés en province (30 d'entre eux, soit 81,1%) ; quatre à Paris (10,8%) ; deux à l'étranger (5,4%) et un en Ile de France, hors Paris (2,7%).

Au moment de leur candidature, 67,6% des candidats vivaient en province ; 18,9 en Ile-de-France hors Paris ; et 13,5% à Paris.

Pour ce qui concerne la résidence des parents des candidats admis, la totalité des résidences paternelles se trouvent en province ainsi que 89,7 % des résidences maternelles. 6,9% des résidences maternelles se trouvent en Ile-de-France hors Paris et 3,4 à Paris.

48,6% des candidats admis ont obtenu un baccalauréat économique et social ; 27% un baccalauréat scientifique ; 18,9% un baccalauréat littéraire et 5,5% un baccalauréat d'une autre série.

40,5% des étudiants ont obtenu un diplôme universitaire en droit ; 24,3% en affaires publiques ; 18,9% en sciences politiques ; 5,4% en économie et gestion ; 2,7% en relations internationales ; 2,7% en histoire géographie et 5,5% dans d'autres disciplines

Le jury se félicite de cette réelle diversité de profils et de talents, qui fait toute la richesse de la CP'ENA et en souligne l'intérêt.

### **Recommandations du jury pour les futurs candidats**

Le choix de se présenter à la classe préparatoire à l'ENA n'est pas le fruit du hasard et suppose tant une réflexion préalable sur les parcours professionnels auxquels cette école, ainsi que les autres concours de catégorie A+, destinent, qu'une anticipation des épreuves du concours par le choix d'un cursus approprié.

Quelques conseils sont aussi donnés tant pour la préparation du dossier que pour la préparation de l'entretien avec le jury. Les remarques du jury détaillées ci-dessous concernent essentiellement les candidats non admis et sont destinées à améliorer la préparation des futurs candidats. Elles ne s'appliquent donc pas aux élèves dont l'admission témoigne qu'ils ont satisfait les pré-requis et attendus du jury.

Ces pré-requis sont au nombre de trois :

- présenter une réflexion sur son projet professionnel,
- révéler le potentiel d'un haut fonctionnaire,
- disposer d'un socle de connaissances nécessaires.

Le jury a proposé un entretien oral de bilan aux candidats non admis qui le souhaitent pour leur faire un retour sur ces prérequis, sur le déroulement de leur entretien et leur faire part de recommandations pour une nouvelle candidature à la CP'ENA.

### **1. Une réflexion préalable du candidat sur son projet professionnel**

Le jury appelle l'attention des candidats sur leur nécessaire réflexion préalable quant à leur motivation pour devenir hauts-fonctionnaires. Quelle est leur conception de l'Etat et de la haute fonction publique ? Cette réflexion doit se nourrir de leurs lectures et de leurs enseignements, mais aussi de leurs stages et de leurs éventuelles autres expériences (rencontres de fonctionnaires, emplois vacataires ou saisonniers, engagement politique, syndical, étudiant ou associatif, séjours à l'étranger...).

La réflexion du candidat doit révéler sa motivation certaine pour le service public en des termes plus précis que les habituels propos convenus sur l'intérêt général ou la participation à la mise en œuvre des politiques publiques.

Il est attendu du candidat qu'il ait réfléchi à son projet professionnel et connaisse avec précision les métiers ouverts à la sortie de l'ENA et des autres écoles de service public, ce qui est un minimum s'agissant de concours de recrutement au sein des fonctions publiques. Le candidat doit ainsi pouvoir présenter le rôle d'un préfet, d'un administrateur civil, d'un ambassadeur, d'un magistrat administratif ou financier. Il doit également connaître les principaux traits de la scolarité de l'ENA ainsi que les conditions de sortie.

La consultation des sites des différents ministères, du Conseil d'Etat, de la Cour des Comptes et des corps d'inspection est recommandée.

Les postes à la sortie de l'ENA sont très diversifiés. Les carrières offrent ensuite d'importantes opportunités de mobilité, ce qui suppose une forte capacité d'adaptation. La réflexion du candidat ne peut donc se restreindre à un seul domaine d'expertise aussi louable soit-il. Par exemple, trop de candidats ont fait part au jury d'un attachement quasi exclusif aux seuls sujets abordés pendant leurs stages.

Enfin, le projet du candidat doit être nourri des expériences professionnelles vécues ou des stages effectués durant la scolarité. Il est regrettable que chez de nombreux candidats, ces expériences ne soient pas davantage valorisées et ne s'inscrivent pas dans une réflexion permettant de dégager des enseignements non seulement sur la finalité et les stratégies des actions conduites par la structure d'accueil mais aussi sur ce qui pourrait apparaître chez le candidat comme ses atouts ou ses manques dans la conduite de ses missions.

La CP'ENA a vocation à préparer ses étudiants au concours de l'ENA : le jury a par conséquent écarté les projets professionnels axés exclusivement sur un autre concours A+, *a fortiori* si les débouchés de ce concours ne sont pas les mêmes que ceux de l'ENA.

A ce titre, il invite les candidats intéressés par d'autres concours à se renseigner sur les autres classes préparatoires intégrées aux concours de la fonction publique.

Un projet qui aura été suffisamment mûri et préparé par le candidat pourra constituer un objectif clair et un élément de motivation important auxquels il pourra se référer pendant une année de préparation qui sera exigeante.

## **2. Des connaissances nécessaires**

Au regard des exigences du concours et de son taux de sélectivité qui ne se dément pas, la préparation du concours de l'ENA ne peut être l'affaire que d'une seule année de préparation mais d'une vraie stratégie pluriannuelle. C'est pourquoi, comme chaque année, il est recommandé aux étudiants de lire attentivement les programmes des épreuves des concours qu'ils souhaitent préparer et d'orienter, autant que faire se peut, le choix de leurs enseignements obligatoires et options vers les matières y figurant.

Le jury a relevé trop de lacunes qui ne peuvent se rattraper avec une année de préparation, qui suppose les fondamentaux académiques acquis, plus particulièrement en droit et en économie.

L'attendu de l'entretien est ainsi semblable au cheminement réflexif que devra faire l'élève au moment des épreuves du concours d'entrée à l'ENA, à savoir la capacité à mobiliser rapidement des connaissances et à structurer une analyse.

Le chemin à parcourir pour atteindre alors le niveau exigé par le concours est trop important. Le jury conseille aux étudiants qui ne seraient ni juristes ni économistes de saisir toutes les occasions qui leur sont offertes d'étudier ces deux matières, idéalement durant deux ans au cours de leurs études supérieures, par exemple en choisissant des unités d'enseignements optionnelles en plus de leur domaine d'étude. A défaut d'une telle possibilité, l'étude autonome de manuels d'introduction à ces deux disciplines peut être considérée positivement. Les finances publiques et les questions sociales, épreuves d'admissibilité, ne sont pas non plus à négliger, ne serait-ce, là encore, que par la lecture d'un manuel ou la consultation régulière de la presse sur ces sujets. La bibliographie, publiée sur le site de l'ENA, est utile dans cette perspective.

Le niveau en langue étrangère est déterminant pour le concours de l'ENA. Il est, à ce titre, important de rappeler que seul l'anglais constitue l'épreuve de langue depuis le concours d'entrée à l'ENA de 2018. La maîtrise de cette langue est en effet essentielle à la pratique professionnelle des cadres supérieurs et dirigeants de l'Etat. Aussi, les candidats qui se présenteront dans les années à venir à la CP'ENA, doivent étudier l'anglais tout au long de leur parcours. La réalisation d'une année de césure ou d'un programme Erasmus, que proposent universités et grandes écoles, en plus de la participation active aux enseignements de langue et du travail personnel est valorisée. Le candidat peut utiliser les outils modernes qu'offrent les

divers médias et prendre l'habitude de regarder des journaux télévisés ou des conférences sur internet et de lire des journaux anglo-saxons de référence.

Le jury recommande aussi la lecture de la presse quotidienne de qualité et de revues juridiques et économiques accessibles – certains candidats ont été très gênés par des questions auxquelles cette simple lecture aurait permis de répondre.

### **3. Le potentiel d'un haut fonctionnaire**

La CP'ENA offre un réel accès à l'emploi public de cadre A et A+. Depuis sa création en 2009, 65% des élèves sont aujourd'hui fonctionnaires de l'une des trois fonctions publiques.

Le jury accorde donc une grande importance à l'appréciation du potentiel du candidat qui, une fois intégré la CP'ENA, a toutes ses chances d'intégrer la fonction publique. Les qualités exigées d'un haut fonctionnaire sont multiples.

On lui demande tout d'abord d'être une personne posée et engagée ; d'être capable de projeter son action dans le long terme, de lui donner sens et de comprendre ; d'être capable de mettre en œuvre et de sécuriser la commande qui lui est faite par le politique, en intégrant tous les enjeux ; d'être capable de manager des femmes et des hommes ainsi que des projets en sachant bâtir des objectifs stratégiques et de susciter l'adhésion ; d'être capable de savoir forger des compromis par le dialogue social. Le haut fonctionnaire doit aussi incarner l'Etat.

La détermination et la ténacité, le parcours méritant sont des atouts qui se retrouvent chez l'ensemble des candidats mais cela ne suffit pas. Le jury a donc cherché à déceler chez le candidat non seulement les capacités de travail et d'endurance nécessaires tout au long de la préparation mais aussi les promesses d'un potentiel d'incarner ce que doit être un haut fonctionnaire et ainsi de répondre aux attendus des concours, à commencer par celui de l'ENA.

Le jury a ainsi recherché une personnalité douée d'une capacité de raisonnement et d'analyse. Les propos trop généraux et descriptifs doivent être évités, car ils ne permettent pas l'analyse des situations ou des questions posées, ainsi que la capacité à prendre de la hauteur et à se projeter. Des propos décousus ou l'éparpillement des réponses ne révèlent pas une aptitude à écouter et à dialoguer.

Le candidat doit aussi montrer un goût pour le questionnement, pour l'innovation. Il n'est pas demandé par le jury que le candidat soit capable de réflexions approfondies et abouties mais puisse en quelques phrases simples présenter un point de vue argumenté, des réponses précises qui n'interdisent pas ensuite une ouverture de la réflexion.

C'est aussi la capacité à défendre son point de vue qui est évaluée. Le candidat ne doit pas se laisser entraîner dans la conversation ou se conformer dans ce qu'il va présumer être l'avis du jury. L'échange avec le jury peut ainsi permettre au candidat de faire état d'une opinion différente si celle-ci est argumentée et basée sur une réflexion ou une expérience personnelle.

Dans l'appréciation de ce potentiel, le jury adapte naturellement ses attentes au niveau des pré-requis de l'entrée en classe préparatoire et non à celui de l'entrée à l'école. Le jury cherche à

déceler ce potentiel, cette promesse d'une personnalité qu'il faudra accompagner au mieux durant la préparation pour qu'elle puisse s'affirmer au moment du concours.

#### **4. La préparation du dossier de candidature**

Les dossiers transmis par les candidats doivent permettre au jury :

- de s'assurer de la situation matérielle et financière du candidat ;
- de prendre connaissance de son parcours universitaire et de ses expériences professionnelles et extra-universitaires (engagements associatifs, loisirs) ;
- d'apprécier, grâce à la lettre, la personnalité du candidat et ses motivations.

Il n'y a pas de modèle particulier de CV recommandé par le jury. Il s'agit de trouver un équilibre entre une présentation trop succincte et un CV qui dépasserait deux pages.

La transmission des relevés de notes est essentielle pour le jury : une année omise crée tout de suite de la suspicion. Nombre d'établissements universitaires et d'IEP retraduisent les notes attribuées lors d'un semestre « Erasmus » sur l'échelle des notes françaises, ce qui est bienvenu.

Enfin, le jury ne peut que souligner l'importance de la lettre de motivation et du CV. L'absence de faute d'orthographe ou de grammaire est une exigence minimale. La présentation de la motivation du candidat doit être étayée dans la lettre.

#### **5. La préparation et la conduite de l'entretien**

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve orale d'admission, les candidats sont invités à se référer aux rapports des jurys des concours A+ qu'ils ambitionnent de réussir, et notamment ceux des concours de l'ENA, consultables/téléchargeables sur le site internet de l'Ecole, qui présentent les attendus du jury d'entretien en matière d'aptitudes managériales attendues des hauts-fonctionnaires.

Le jury recommande aux candidats de bien préparer leur prestation orale. Le jury attend en effet des qualités d'expression et d'argumentation. Il faut également être précis et savoir aller à l'essentiel. Les candidats doivent se préparer en profitant de toutes les occasions qui leur sont données au cours de leurs études supérieures pour prendre la parole en public. Ils peuvent s'entraîner avant l'épreuve en sollicitant un de leurs enseignants, un mentor ou un élève ou ancien élève de la CP'ENA ou de l'ENA.

Il est regrettable que dans de nombreux cas, la présentation initiale par le candidat, destinée à valoriser son parcours, parler de sa motivation, présenter ce qu'il estime être ses points forts et ses points faibles, ne soit pas utilisée de manière optimale. Ce temps de présentation doit permettre au candidat de guider le jury dans la discussion qui va suivre en lui proposant des points d'accroche.

Il est également déconseillé d'apprendre par cœur sa présentation : si cela peut paraître rassurant au candidat, une récitation, tout de suite perceptible, est contre-productive.

Le jury a été sensible à l'ambition, à la confiance en eux mais aussi à la spontanéité, à la franchise et à la modestie des candidats. Il déconseille en revanche les postures trop décontractées, voire familières, qui ne correspondent pas à l'attendu d'un entretien de recrutement et manifestent l'absence de recul du candidat. Il invite également certains candidats qui ont paru très en retrait à travailler sur leur posture. Une très grande timidité comme un manque de recul par rapport au jury peuvent en effet interroger sur la capacité du candidat à s'insérer dans un collectif de travail et à affronter des épreuves orales exigeantes. Dans certaines situations, il est aussi arrivé que le candidat, gêné par une question ou par la tournure que prend la discussion, révèle une forme d'agacement qui traduit un risque d'absence d'écoute réelle et une incapacité à canaliser son énergie ou à maîtriser ses émotions. De ce point de vue, si les expériences sont importantes, il faut également savoir prendre une distance suffisante avec son histoire personnelle.

Les candidats ne doivent pas occulter la part importante des engagements politiques, syndicaux (étudiants) ou associatifs qui enrichissent un parcours et témoignent d'une capacité d'engagement, tout en sachant là aussi, faire preuve de réserve et de mesure.

Enfin, le jury recommande aux candidats de bénéficier des réseaux d'entraide et de parrainage/marrainage pour recueillir et cultiver les informations utiles, tant sur la gestion de leurs études, que sur les carrières à la sortie de l'ENA. Cet accompagnement permet aussi d'être conseillé dans les lectures, et l'acquisition de savoirs-être utiles à la préparation des concours de catégorie A+. Ils trouveront sans difficulté sur internet les réseaux associatifs qui peuvent les accompagner et n'hésiteront pas à solliciter directement les conseils d'un fonctionnaire de catégorie A ou A+ en poste, qu'ils auront pu avoir en tant qu'enseignant ou qu'ils auront contacté par courrier, et qui saura leur dispenser des conseils utiles dans leur préparation aux concours.

Dans ce sens, les associations suivantes peuvent être des ressources utiles :

- association « La Cordée » : [www.la-cordee.org](http://www.la-cordee.org) (regroupant notamment des anciens élèves de la CP'ENA) contact : [equipelacordee@gmail.com](mailto:equipelacordee@gmail.com)
- association ENA 50-50 : [facebook.com/ena5050](https://www.facebook.com/ena5050) et [twitter.com/ENA\\_5050](https://twitter.com/ENA_5050)
- association « Des Territoires aux Grandes Écoles » : <https://www.desterritoiresauxgrandesecoles.org>